

Secrétariat général

Paris, le **21 MARS 2018**

Direction des ressources humaines

Service de gestion

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 5 mars, vous exigez la programmation d'une CAP « recours » afin de traiter les dossiers qui n'ont pas été abordés lors de la CAP des SACDD qui s'est tenue le 20 février dernier. Vous demandez également que soit organisée une réunion relative à la gestion du corps au vu d'un bilan de corps au 31 décembre 2017.

En ce qui concerne les dossiers relatifs aux recours « RIFSEEP », ils portaient essentiellement sur des demandes de modification de groupe de fonctions ou de montant de l'IFSE. Après instruction des dossiers, il s'avère que la note de gestion explicitant la fixation des groupes de fonctions et le mode de calcul de l'IFSE ont bien été respectés et appliqués.

Par ailleurs, dans le respect du cadrage national, la fixation du groupe de fonctions relève de la responsabilité des chefs de service. C'est pourquoi dans le cas de contestations du groupe de fonctions, chaque service concerné a été interrogé sur son choix d'accéder ou non à la demande de l'agent. Afin de ne pas remettre en cause l'ensemble du dispositif local, la plupart des services ont maintenu la cotation des fonctions initialement attribuée, à l'exception de deux pour lesquels l'administration a donc proposé, aux représentants du personnel, d'émettre un avis conforme à la demande des agents.

Par conséquent, compte tenu des modalités d'examen des dossiers exposées ci-avant, l'ensemble des dossiers de recours relatifs au RIFSEEP a été traité, même en l'absence des représentants du personnel conformément à la réglementation et tel que je m'en suis entretenu avec eux le lendemain de la CAP.

Pour information il leur sera précisé, lors d'une prochaine CAP, les avis qui ont été émis par la CAP concernant les 7 dossiers traités en leur absence.

Monsieur William FIACRE
Secrétaire général de UNSA Développement Durable
DDT de l'Aube
BP 769
10026 TROYES

Enfin, une réunion pourra être organisée après l'été, compte tenu du délai nécessaire pour réaliser le bilan de corps à l'issue des campagnes de promotions en cours et celle de la mobilité à venir. Vous souhaitez également débattre des «critères de gestion du corps» ; afin de préparer au mieux cette réunion il serait opportun que vous explicitiez vos attentes sur ce sujet, voire que fassiez des propositions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines



Jacques CLÉMENT